



REPORT DE MISE EN ETAT PRUD'HOMMES

Par **JEROME81**, le **21/10/2019** à **10:30**

Bonjour,

J'ai déposé 2 requêtes au CPH pour paiement des heures supplémentaires

la première en référés et la deuxième sur le fond. elles sont identiques si ce n'est que la deuxième, je demande en plus des dommages pour le préjudice moral et financier subi.

La procédure en référés donnera son verdict le 8 novembre

Sur la procédure au "fond", il y a une mise en état le 5 novembre, date à laquelle, je dois rendre mes conclusions contradictoires suite aux conclusions de la partie adverse.

Quelle est la meilleure façon de procéder ?

Demander un report pour le fond en attendant d'avoir le jugement des référés qui va influencer mes demandes au cas où le jugement serait en ma faveur?

ou bien

Etablir mes conclusions contradictoires sans attendre le jugement des référés sachant que si le jugement est en ma faveur sur la demande de paiement des heures supplémentaires, mes demandes premières sur le fond n'auront plus lieu d'être?

Merci

Par **Visiteur**, le **21/10/2019** à **12:54**

Bonjour

P.M saura sans doute répondre à vos préoccupations.